



LA COMMUNE DE VILLERUPT

(9 933 habitants - Meurthe-et-Moselle)

Membre de la CCPHVA, communauté de commune de 27000
habitants au cœur d'une Opération d'Intérêt National
et proche du Luxembourg

RECRUTE

(Non titulaire de droit public)

Un/Une agent(e) d'entretien des espaces verts Poste à temps complet (35h/semaine) CDD de remplacement

◆ Missions sous l'autorité du Responsable du service espaces verts

- Assurer l'entretien des espaces verts sur la commune
- Assurer le fleurissement et l'entretien saisonnier des massifs
- Effectuer les tailles des végétaux, le ramassage et l'évacuation des déchets verts
- Débroussaillage
- Désherber manuellement et nettoyer les espaces verts
- Planter les végétaux et suivre leur formation
- Abattage et taille des arbres
- Effectuer le paillage des massifs
- Ramasser et évacuer les feuilles
- Entretien des pelouses (tonte, regarnissage, scarification...)
- Arroser les plantations
- Savoir manipuler les équipements motorisés professionnels dans le respect des règles de sécurité
- Participer à la réalisation de décors événementiels
- Participer à toute activité de jardinage du service dans le cadre de la polyvalence
- Entretien du matériel utilisé
- Travail en extérieur

◆ Profil :

- Cap entretien des espaces verts et naturels, BAC PRO travaux paysagers ou équivalent
- Capacité à la conduite d'engins spécifiques à l'activité
- Expérience souhaitée
- Maîtrise des règles d'hygiène et de sécurité
- Capacité à travailler en équipe, à rendre compte à sa hiérarchie
- Autonomie, ponctualité, rigueur, polyvalence

- Sens du service public
- Permis B

◆ **Rémunération :**

Contractuel : Rémunération 1^{er} échelon du grade – Régime indemnitaire – Protection sociale complémentaire

Renseignements : Monsieur Sébastien PAQUIN, Responsable du service espaces verts – Tél 03.82.89.94.28

Lettre de motivation manuscrite avec photo et CV à adresser à

Monsieur le Maire

5, Avenue Albert LEBRUN – BP 70

54190 VILLERUPT

email : recrutement@mairie-villerupt.fr

Dernier délai de réception des candidatures le 19 février 2021